Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A67/54**
Point 11 de l'ordre du jour provisoire **19 mai 2014**

Réforme de l'OMS

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

1. La vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève du 14 au 16 mai 2014, sous la présidence du Dr Dirk Cuypers (Belgique).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour, en supprimant les points 2.9 et 2.10.[2]

RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME (document A67/4)

2. Le Comité a accueilli avec satisfaction le point sur la réforme de l'OMS présenté dans le rapport du Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance,[3] qui a mis l'accent sur la nécessité de s'intéresser aux domaines suivants : la rigueur de l'approche de gestion de projet, l'efficacité de la stratégie de communication sur la réforme, l'adéquation de la stratégie en matière de ressources humaines et la gouvernance du processus de réforme.

3. Le Comité a également examiné le rapport du Secrétariat figurant dans le document A67/4, s'est dit satisfait des progrès accomplis à ce jour dans la réforme, et s'est félicité de l'élaboration d'un cadre de résultats simplifié ainsi que d'un outil sur le Web visant à faciliter le suivi des progrès accomplis dans le processus de réforme.[4] Le Comité a souligné la nécessité de poursuivre la traduction du projet en mesures concrètes et les changements dans les approches en matière de gestion afin de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre de la réforme. Dans le cadre du processus de gestion du changement, le Comité a également mis en lumière la nécessité d'une meilleure approche en matière de communication, facteur clé du succès de la réforme.

4. Le Comité a souligné qu'il importait d'accorder la priorité aux réformes qui auront le plus grand impact, se disant préoccupé par le fait que certaines initiatives de réforme ne progressaient pas aussi rapidement qu'il était prévu. En particulier, le Comité a souligné que les ressources humaines étaient

---

[1] La liste des participants figure dans le document EBPBAC20/DIV./1.

[2] Document EBPBAC20/1.

[3] Document EBPBAC20/3.

[4] Voir le document A67/INF./1.

un élément moteur essentiel de la réforme, et mis l'accent sur l'importance d'une mise en œuvre efficace et rationnelle de politiques et de stratégies clairement structurées dans ce domaine.

5. Le Comité a noté que la mobilisation coordonnée des ressources et la mise en œuvre du cadre de contrôle interne étaient des domaines de réforme supplémentaires qui requéraient une attention particulière. Le Comité a appelé à déployer de nouveaux efforts dans le domaine de la réforme de la gouvernance sur les points suivants : le renforcement de la supervision et l'amélioration de la prise de décision stratégique par les organes directeurs de l'OMS, la production en temps voulu des documents pour les réunions des organes directeurs, la mise au point définitive du cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, et la redéfinition du rôle de l'OMS dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

6. Le Comité a souligné la nécessité d'un engagement solide au niveau régional et au niveau des pays pour le déploiement et la mise en œuvre des initiatives de réforme, mettant l'accent sur le rôle de chef de file que les Directeurs régionaux sont appelés à jouer.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé prenne note du rapport figurant dans le document A67/4.

CADRE DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES (document A67/6)

8. Le Comité s'est félicité du rapport du Secrétariat sur le projet de cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques figurant dans le document A67/6, et a noté que la question était un élément important de la réforme de la gouvernance.

9. Le Comité a en outre pris note des progrès accomplis pour atteindre un consensus depuis la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif et la deuxième consultation informelle sur le projet de cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (Genève, 27-28 mars 2014).

10. Plusieurs États Membres ont indiqué qu'ils avaient des observations et des contributions supplémentaires à présenter sur le projet actuel de cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. D'autres États Membres ont souhaité qu'il soit recommandé à l'Assemblée de la Santé d'approuver le projet de cadre sous sa forme actuelle. Il a été proposé d'établir un groupe de travail.

RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

11. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé prenne note du rapport figurant dans le document A67/6.

12. Le Comité a également recommandé, au nom du Conseil exécutif, que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé envisage l'ouverture de discussions sur ce point de l'ordre du jour plus tôt au cours de sa session, afin de déterminer la marche à suivre.

SUIVI DU DIALOGUE SUR LE FINANCEMENT (documents A67/7 et A67/8)

13. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport figurant dans le document A67/7 et pris note des possibilités offertes par le portail Web sur le dialogue sur le financement et le budget programme pour améliorer la prévisibilité, l'alignement, la flexibilité et la transparence du financement de l'OMS et en réduire la vulnérabilité.

14. Le Comité s'est également félicité de l'évaluation indépendante du dialogue sur le financement, figurant dans le document A67/8, et de sa conclusion, préconisant une poursuite du dialogue.

15. Les États Membres ont suggéré que le Secrétariat fournisse une vue d'ensemble à plus long terme du financement de l'Organisation afin d'améliorer encore la prévisibilité du financement de l'OMS.

16. Les États Membres ont souligné la nécessité d'étudier des mesures qui permettraient de garantir un plein alignement du financement dans l'ensemble de l'Organisation, telles que la réaffectation des fonds entre les domaines bénéficiant d'un financement excédentaire et ceux qui sont sous-financés.

17. Le Comité a encouragé le Secrétariat à faire savoir quelles seraient les incidences d'un déficit de financement dans des domaines programmatiques particuliers. L'importance de l'élargissement de la base des contributeurs, à la fois parmi les États Membres et au-delà, a été rappelée, et la proposition visant à élargir le dialogue sur le financement pour inclure les contributeurs potentiels a été soutenue.

18. Suite à plusieurs demandes d'actualisation des informations relatives aux mesures concrètes prises par le Secrétariat pour améliorer la coordination de la mobilisation des ressources, le Directeur général a reconnu l'importance d'une mobilisation coordonnée des ressources pour un financement efficace de l'Organisation et noté qu'elle donnerait la parole aux États Membres sur la question au cours de l'Assemblée de la Santé et qu'elle mettrait en œuvre un certain nombre de changements peu de temps après celle-ci.

19. Au cours de l'examen par le Comité du rapport du Secrétariat sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption (document EBPBAC20/2), un membre du Comité a proposé un projet de décision pour examen par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, sous le point 11.4 de l'ordre du jour sur le suivi du dialogue sur le financement. Le Comité a accepté cette proposition.

RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

20. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé prenne note des rapports figurant dans les documents A67/7 et A67/8.

21. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a également recommandé que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé adopte le projet de décision ci-après :

[Titre : Examen des incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption]

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, ayant rappelé l'approbation par la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, du budget programme 2014-2015 dans son intégralité et le processus de dialogue sur le financement, y compris une mobilisation coordonnée des ressources à l'échelle de l'Organisation, qui a été établi afin d'assurer le plein financement du budget programme,

1) a décidé que les résolutions adoptées par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé seront mises en œuvre dans la mesure où leur financement est inclus dans le budget programme 2014-2015, à l'exception des activités qui relèvent de la partie du budget programme relative aux situations d'urgence,[1] ou conformément à toute autre décision spécifique prise par l'Assemblée de la Santé ;

2) a décidé en outre que, lorsque les résolutions adoptées par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé ont des incidences budgétaires qui vont au-delà des dispositions financières du budget programme 2014-2015, le Directeur général présentera un rapport au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à sa cent vingt et unième session en janvier 2015, qui comportera une proposition en vue de la prise en charge des coûts concernés, notamment une analyse des incidences financières et programmatiques, et examinera l'ensemble des options possibles ;

3) a demandé au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration de formuler des recommandations au Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session et à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, sur la base du rapport mentionné au paragraphe 2) ci-dessus, pour examen, conjointement aux informations demandées dans le document A66/48, paragraphe 28 ;[2]

4) a demandé au Directeur général, en consultation avec les États Membres, de faire rapport au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, en janvier 2015, sur les options permettant de garantir l'alignement des résolutions avec le programme général de travail et les budgets de programme apparentés, y compris sur la manière de renforcer les liens entre les budgets programmes et les résolutions, les rapports sur les incidences financières des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée de la Santé ainsi que les rapports de situation, et de fournir des informations sur la proportion des futurs budgets programmes qui découle de résolutions et de décisions adoptées par les organes directeurs.

---

[1] Les activités qui relèvent de la partie du budget programme relative aux situations d'urgence n'ont pas de plafond budgétaire. Dans la résolution WHA66.2, paragraphe 9, l'Assemblée de la Santé « AUTORISE EN OUTRE le Directeur général à engager, si nécessaire, des dépenses dans la composante « urgences » du budget au-delà du montant alloué à celle-ci, en fonction des ressources disponibles … ».

[2] Voir le document A66/48, paragraphe 28 : « … Les organes directeurs seront invités à fournir des orientations sur les propositions du Directeur général concernant toute reprogrammation de ressources ou d'activités jugée nécessaire, compte tenu de l'avancement de l'exécution du budget programme, des nouveaux mandats reçus et des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé ayant des incidences financières ou répondant à de nouveaux besoins de santé publique. ».

FINANCEMENT DES COÛTS DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION (document A67/10)

22. Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat sur le financement des coûts de l'administration et de la gestion,[1] et le rapport sur les mesures d'économie déjà prises et les mesures prévues.[2]

23. En ce qui concerne les propositions de définition, de budgétisation et de financement futurs des coûts de l'administration et de la gestion, le Comité a fait part de sa large approbation et attend avec intérêt que les nouvelles approches soient intégrées au projet de budget programme 2016-2017.

24. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis pour réaliser des économies, et a demandé des mises à jour régulières, qui à l'avenir devraient aussi être liées aux performances et aux résultats. Il a souligné que le recouvrement intégral des coûts devrait être appliqué à l'ensemble des contributions volontaires et que les économies réalisées devraient être comparées à celles d'autres organisations du système des Nations Unies.

25. Le Comité a noté que parvenir à de nouvelles économies dans les dépenses de personnel dépendrait des politiques de rémunération du personnel à l'échelle du système des Nations Unies, lesquelles faisaient actuellement l'objet d'un examen par la Commission de la Fonction publique internationale. La Commission présentera ses propositions à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

26. Le Directeur général a entrepris de continuer à préconiser de nouvelles économies dans les dépenses de personnel par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination, qui donnera des orientations à la Commission de la Fonction publique internationale, et veillera ensuite à la mise en œuvre des décisions de la Commission.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

27. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé prenne note du rapport figurant dans le document A67/10.

= = =

[1] Document A67/10.

[2] Document EBPBAC20/INF./1.